



APPEL À CANDIDATURES

Restaurant « La Terrasse du Vidolet » du vestiaire multisport Centre-ville de Cessy

La commune de Cessy est propriétaire de la salle de restaurant « La Terrasse du Vidolet », sise dans le bâtiment du vestiaire multisport, située en centre-ville de Cessy.

La Terrasse du Vidolet est libre de toute exploitation depuis le 31 mars 2026.

La volonté municipale est de mettre à disposition l'exploitation de La Terrasse du Vidolet. Elle souhaite discuter des modalités avec les futurs gestionnaires, en vue de pourvoir au développement de la restauration, tout en définissant certaines orientations préférentielles.

Les exploitants de La Terrasse du Vidolet devront ainsi développer en priorité la restauration, de type brasserie ou cuisine française traditionnelle, en étant présents dans l'établissement. La Terrasse du Vidolet ne peut pas être un simple investissement financier. Elle devra être ouverte constamment sauf fermeture hebdomadaire (deux jours par semaine) ou pour congés ou pour permettre l'exécution de travaux. L'établissement devra être ouvert le samedi et ne pourra pas être fermé plus de cinq semaines par an dont trois semaines maximum pendant la période estivale.

Il est fait appel à tout candidat intéressé par l'exploitation de La Terrasse du Vidolet afin de lui permettre de s'installer. Les conditions de mise à disposition sont définies dans le projet de convention en annexe de l'appel à candidatures. Une entrevue sera organisée avec les dossiers retenus.

S'il le souhaite, le candidat peut prendre contact avec les anciens exploitants pour obtenir des informations complémentaires. Il est précisé que ces derniers mettent à la vente leur matériel acquis dans le cadre de l'exploitation du restaurant. Un inventaire de ce matériel est disponible à titre indicatif en annexe de l'appel à candidatures. Il appartiendra au candidat retenu de se rapprocher des anciens exploitants pour faire l'acquisition de ce matériel.

La commune reste ouverte à toutes réflexions pour la négociation de la convention, dans le respect de ces orientations communales, en prenant en compte prioritairement le développement de la restauration.

Les dispositions financières seront analysées également à l'issue de la présente période de consultation et après études de faisabilité complémentaires.

Contenu des dossiers attendus :

Coordonnées professionnelles du demandeur, activités actuelles et antérieures, détail succinct du projet avec indication des besoins et tout document utile à la commune pour l'analyse du dossier.

Renseignements complémentaires :

Monsieur Christophe Bouvier, Maire

mairie-cessy@mairie-cessy.fr

Tel : 04 50 41 82 80

Contact des anciens exploitants :

Monsieur et madame Messon

oanhmess@hotmail.com

Tel : 06 23 80 24 13